

Point 9.4.1 de l'ordre du jour : Mise en place d'un mécanisme de coordination régionale pour le développement durable dans la région

Objet :

1. Informer les membres de la nécessité et de la raison d'être d'un mécanisme visant à renforcer la coordination régionale en matière de développement durable dans la région du Pacifique insulaire.
2. Demander aux membres d'approuver la création d'une table ronde des îles du Pacifique pour le développement durable (TRIPDD) afin d'encourager le partage des connaissances et un dialogue constructif dans la région sur les questions actuelles et émergentes en matière de gouvernance environnementale et de développement durable.

Contexte :

3. En tant que principale organisation régionale chargée de la protection et du développement durable de l'environnement de la région, le PROE continue de diriger les efforts visant à répondre et à gérer les problèmes de durabilité environnementale et de développement durable auxquels la région est confrontée. La gouvernance environnementale joue un rôle essentiel dans ces efforts et constitue l'élément phare du travail du Secrétariat pour faire face à la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, des changements climatiques et de la pollution.
4. L'objectif régional 4 du Plan stratégique 2017-2026 du PROE a pour but que « *les populations du Pacifique et leur environnement bénéficient d'un engagement en faveur de la gouvernance environnementale et des meilleures pratiques en la matière* ». Pour mettre en œuvre l'objectif régional 4, le Secrétariat aide les membres et la région en fournissant des conseils politiques, une assistance technique, un renforcement des capacités et des formations, en encourageant le partage des connaissances, en contribuant à la mobilisation dans les instances internationales pertinentes et en forgeant des partenariats sur la gouvernance environnementale et les questions de développement durable par le biais de son programme de surveillance environnementale et de gouvernance (SGE). À titre d'exemple, citons notamment :
 - la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement ;
 - l'élaboration et la révision des politiques et de la législation ;
 - l'organisation de formations et le renforcement des capacités en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et de garanties environnementales et sociales ;
 - la collecte, la conservation, la gestion et l'analyse de données à l'appui de la surveillance de l'environnement et de l'établissement de rapports (aux niveaux national et régional) ;
 - la planification et l'analyse géospatiales.

5. Bien qu'il existe des plateformes régionales d'appui et de mise en réseau qui abordent certains aspects de la gouvernance environnementale (telles que le réseau du Pacifique pour l'évaluation environnementale, PNEA¹ et la conférence annuelle des utilisateurs de systèmes d'information géospatiale et de télédétection dans le Pacifique insulaire, PGRSC²), ces initiatives sont exclusives et ne se complètent pas les unes les autres. Par ailleurs, il n'existe aucune approche coordonnée à l'échelle régionale pour aborder les questions de développement durable dans leur globalité. Le vide existant entrave la mobilisation et le dialogue régionaux en faveur d'une amélioration de la durabilité environnementale, du développement durable et de la résilience.
6. La mise en place d'un mécanisme de coordination régionale pour le développement durable est essentielle et stratégique pour obtenir de nombreux avantages et une valeur ajoutée grâce :
 - au partage des connaissances ;
 - à l'extension des bonnes pratiques ;
 - à la recherche de partenariats durables ;
 - à l'accès à un financement durable, à l'assistance technique et aux connaissances ;
 - à la coordination des activités de renforcement des capacités ;
 - à l'intégration et la conservation des enseignements et des réalisations ;
 - à l'harmonisation et l'optimisation des efforts et de l'aide fournie par les partenaires techniques aux Membres du PROE.
7. Le mécanisme de coordination régionale proposé s'articulera autour de quatre grands thèmes principaux :
 - a. Développement durable
 - ii) Évaluation de l'environnement, garanties environnementales et sociales
 - iii) Données environnementales pour le suivi et l'établissement de rapports
 - iv) Économie bleue et océans.
8. Ce déploiement tiendra compte des mécanismes de coordination régionale existants et des plateformes que le Secrétariat a réussi à mettre en place pour encourager les rencontres et le dialogue sur des questions d'importance régionale, notamment la Table ronde pour un Pacifique plus propre (TRPP), la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (TRIPCN), et la Table ronde du Pacifique sur les changements climatiques (TRPCC).
9. Le mécanisme de coordination proposé réunira les pays Membres, les responsables politiques, les partenaires régionaux, les bailleurs et les partenaires de développement, les professionnel·les, les organismes de réglementation, les spécialistes nationaux, régionaux et internationaux, les ONG, le secteur privé, le monde universitaire et les principales parties prenantes. Il constituera une plateforme utile pour la diffusion d'informations et d'enseignements tirés de l'expérience, afin d'encourager la collaboration et les partenariats pour promouvoir des pratiques efficaces en matière de développement durable. En outre, le mécanisme proposé renforcera le mandat du PROE et son rôle de chef de file dans la région sur les questions de gouvernance environnementale et de durabilité.

¹ <https://pnea.sprep.org/>

² <https://pgrsc.org/pacific-gis-rs-users-confrence/>

10. Les bailleurs de fonds et les partenaires de développement seront invités à jouer un rôle actif en contribuant à cette plateforme et à tirer parti des possibilités qu'elle offre pour mieux comprendre le contexte régional concernant la mise en œuvre du développement durable, coordonner les interventions et les actions ciblées, communiquer sur les réussites et diffuser les connaissances, et mettre en exergue les potentialités pour accélérer les actions en vue de l'amélioration du développement durable et de la mobilisation des ressources techniques et financières.
11. Le mécanisme de coordination proposé représente une approche régionale dynamique et stratégique coordonnée, qui produira des retombées durables pour l'amélioration des systèmes, des procédés et des pratiques de développement durable afin de parvenir à un avenir durable et résilient pour la région du Pacifique insulaire.

Recommandation :

12. Le Conseil exécutif est invité lors de sa réunion à :
 - 1) **Confirmer** la nécessité et la raison d'être d'un mécanisme de coordination régionale sur le développement durable ;
 - 2) **Approuver** la création d'une Table ronde des îles du Pacifique pour le développement durable (TRIPDD) avant la fin de 2025 en tant que mécanisme de coordination régionale dirigé par le PROE ;
 - 3) **Charger** le Secrétariat d'animer et de coordonner les discussions avec les bailleurs de fonds et les principaux partenaires en vue de mobiliser des contributions financières et une assistance technique pour la mise en place de la TRIPDD et de ses opérations.
-